



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COMITÉ D'HYGIENE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

(C.H.S.C.T.A.)

RECTORAT
Secrétariat général
Direction des
ressources humaines

COMpte RENDU DE LA SEANCE DU 12 décembre 2014

Dossier suivi par :
Jean-Paul Tenant

Téléphone :
04.72.80.48.34

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Président :

M. Dupont, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines

Représentants des organisations syndicales :

Membres titulaires :

- Mme Bonnet, LP Jacques Brel à Vénissieux ;
- M. Souveton, école publique Montaud à St Etienne, FSU ;
- M. Thibaud, SEGPA du collège Victor Schœlcher à Lyon, FSU ;
- M. Zami, lycée Chaplin Becquerel à Décines, FSU ;
- M. Vernassière, GRETA industriel, lycée la Martinière Monplaisir à Lyon, SGEN CFDT ;
- M Sénac, SEP du lycée Charlie Chaplin à Décines- Charpieu, FO ;

Membres suppléants :

- M. Cauchy, Lycée Jacques Brel à Vénissieux, UNSA ;
- Mme Rakotomalala, école publique Spinosa à Saint Bernard, FO ;

Assistaient également à la réunion :

- Mme le Docteur Butheau, médecin conseiller technique ;
- Mme le Docteur Roucaut, médecin de prévention ;
- Mme Christine Barnavon, chargée de mission auprès du DRH;
- Mme Dominique Garcin, responsable du DiRH ;
- M. Bousquet, inspecteur santé et sécurité au travail
- M. Tenant, conseiller de prévention académique ;
- M. Esposito, conseiller de prévention départemental de l'Ain
- Mme Lewandowski, conseillère de prévention départementale de la Loire
- Mme Mejean, conseillère de prévention départementale du Rhône

ORDRE DU JOUR

- Validation des comptes rendus des CHSCTA du 25 avril et du 6 juin, et des visites de l'école Beaulieu de Saint Etienne et du LP Alfred de Musset de Villeurbanne
- Protocole de visite des services
- Rapport d'activité de l'inspecteur santé et sécurité au travail
- Questions diverses

Monsieur le directeur des ressources humaines explique que cette séance clôt les travaux réalisés avec les représentants des personnels de l'actuel mandat, à l'exception de ceux sur la qualité de vie au travail qui se poursuivront avec les membres désignés suite aux dernières élections professionnelles.

Il indique que l'ajout de deux questions diverses a été demandé par le secrétaire du CHSCT.

La première question concerne les conditions de travail des professeurs stagiaires: le directeur des ressources humaines juge plus pertinent de travailler cette question à partir du mois de janvier, période où les situations difficiles sont habituellement connues de l'administration ; il précise qu'à la date de la séance, seules 3 situations difficiles ont été recensées par ses services suite au protocole d'alerte mis en place dans l'académie.

La deuxième question, qui porte sur un lycée, sera abordée.

FO demande que soient abordées deux situations dont le syndicat a eu connaissance très récemment, dont un signalement de danger grave et imminent.

Monsieur le directeur des ressources humaines rappelle que le CHSCT académique n'a pas vocation à traiter de situations individuelles mais donne exceptionnellement son accord pour prendre connaissance de ces deux signalements. Il invite les représentants des personnels à présenter leurs déclarations liminaires

La FSU présente sa déclaration (jointe au compte rendu).

Monsieur le directeur des ressources humaines indique que le CHSCT initialement prévu le lundi 26 janvier est reporté parce qu'il est sollicité pour présenter la démarche engagée sur les RPS dans l'académie de Lyon, qui est une des académies identifiées par le ministère comme des plus avancées, dans le cadre d'un séminaire national sur la prévention des risques psychosociaux. Il présentera, avec l'inspecteur santé et sécurité au travail et le conseiller de prévention académique, la démarche académique sur la qualité de vie au travail.

Il aborde ensuite le premier point à l'ordre du jour et invite les membres à faire leurs remarques sur les comptes rendus des séances des comités du 25 avril et du 6 juin.

La FSU fait remarquer que lors de la séance du 6 juin, il avait été annoncé que la question des TZR et des stagiaires serait abordée après la rentrée, mais constate que ce n'est pas le cas ; elle demande à ce que cette question figure à l'ordre du jour du CHSCT prévu au mois de février, et qu'un groupe de travail restreint soit mis en place rapidement, pour qu'une présentation puisse être faite lors de cette séance.

Monsieur le directeur des ressources humaines estime que même s'il y a des points de recoupement, les problématiques des TZR et des stagiaires sont différentes, et que les délais seront difficiles à tenir. Il est cependant d'accord pour engager un travail, qui sera organisé en lien avec le secrétaire du CHSCT.

Les comptes rendus des CHSCT du 25 avril et du 6 juin sont soumis pour approbation aux membres et sont adoptés. Monsieur le directeur des ressources humaines aborde ensuite le compte rendu de visite de l'école Beaulieu la Tour de Saint-Etienne.

La FSU souhaite rappeler les deux principales difficultés qui ont émergé lors de la visite : l'inclusion scolaire, qui est une difficulté qui a été évoquée lors de plusieurs visites, et les conditions de travail des professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF).

Elle précise que les difficultés de l'inclusion scolaire sont liées au délai entre le début de la scolarisation des élèves ayant des troubles du comportement, et l'arrivée des aides sur le terrain, qui passe par la prise de conscience des parents des troubles de leur enfant et les démarches des

familles auprès des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Dans l'attente, les professeurs des écoles doivent gérer les enfants ayant des troubles du comportement, mais également les autres élèves de la classe ainsi que leurs familles qui peuvent se plaindre de l'ambiance de la classe. La FSU estime que le constat de ces difficultés n'est pas suffisant et que le comité doit se pencher sur les modalités de l'accompagnement des enseignants, ainsi que sur l'amélioration des dispositifs existants, de manière à réduire au maximum les conséquences de l'accueil des élèves handicapés. La FSU souligne qu'elle ne remet pas en cause la Loi de 2005.

FO estime que la scolarisation des élèves en situation de handicap concerne directement le CHSCT car elle a des conséquences directes sur la santé des professeurs des écoles qui vivent des conditions de travail qui les atteignent; elle cite l'exemple rapporté dans le compte rendu de l'enseignante qui fond en larmes en rentrant chez elle. Elle fait remarquer que ces difficultés devraient être signalées sur les registres de santé et de sécurité au travail, s'ils étaient mieux connus des enseignants.

Le SGEN CFDT souhaite réagir dans le prolongement de l'intervention de la FSU, en soulignant l'attente très forte des personnels sur ce qui va être fait suite aux visites des CHSCT, et estime que les visites doivent permettre aux personnels de s'exprimer, mais également donner lieu a posteriori à un travail d'analyse et à des propositions objectives et opérationnelles, qui sont attendues par les personnels.

La FSU indique que le CHSCT aura de plus en plus vocation à être force de proposition, dans la mesure où la loi sur le handicap a des conséquences sur tout le parcours scolaire des élèves.

Monsieur le directeur des ressources humaines propose d'informer régulièrement le CHSCT des actions engagées par l'administration suite aux visites.

Pour l'école de Beaulieu la Tour par exemple, Monsieur le directeur des ressources humaines propose de reparler de cette situation au CHSCT, à une échéance de 3 mois ou de 6 mois, pour voir ce qui a été fait concrètement sur cette école, en présupposant que les démarches engagées soient révélatrices de ce qui se fait en général.

La FSU estime que les axes d'amélioration, qui doivent être recherchés en étudiant les situations de plusieurs écoles, concernent les délais d'arrivée des AESH et le soutien des professeurs des écoles en attendant l'arrivée de ces AESH.

Le conseiller de prévention académique indique que le CHSCT départemental du Rhône a engagé une réflexion sur les conditions de travail des enseignants exerçant dans les IME et les ITEP et invite les membres à consulter les comptes rendus des séances publiés sur le site de la DSDEN du Rhône.

Le médecin conseiller technique indique que la gestion des élèves présentant des difficultés de comportement, qui représentaient 2500 enfants diagnostiqués par les médecins scolaires à leur arrivée au CP en 2011/2012, arrive en deuxième position des motifs de consultation du service médical par les personnels du premier degré, après les problèmes de santé. Elle précise qu'elle a alerté les services académiques du Rhône 4 ou 5 ans auparavant sur l'augmentation importante du nombre d'enseignants du premier degré qui consultaient le service médical.

Elle estime qu'il faut s'interroger sur les modalités de l'application de la loi sur le handicap, sans toutefois la remettre en cause.

Monsieur le directeur des ressources humaines remercie le médecin conseiller technique pour ces précisions, et estime que l'objectif à atteindre est de gérer au mieux ces questions au niveau local.

La FSU considère que la loi sur le handicap, qui a été votée à l'unanimité du parlement, est généreuse et ne doit pas être remise en cause, mais souligne la grande souffrance de certains personnels, en particulier des enseignants non spécialisés qui doivent gérer des élèves ayant des troubles du comportement, sans aucune aide, au détriment parfois de classes entières. La FSU estime que des moyens sont nécessaires pour former les enseignants, ainsi que les AVS-H qui exercent un métier qui nécessite de réelles compétences. Cette question de la formation est une priorité pour la FSU.

Monsieur le directeur des ressources humaines partage le diagnostic dressé par les représentants des personnels, mais explique que l'administration doit faire face à des difficultés techniques et des contraintes financières.

Il rappelle que la loi de 2005 est complexe à mettre en œuvre et prend l'exemple du recrutement, de la formation et de la progression de carrière des AESH, qui ont nécessité plusieurs années de travail, mais qui sont aujourd'hui globalement finalisés, même si le recrutement est parfois difficile, que les délais d'affectation sont encore trop longs et que certaines personnes ne restent pas en poste.

Il soumet aux membres le compte rendu de visite de l'école Beaulieu la Tour qui est adopté, puis aborde le compte rendu de visite du LP Alfred de Musset à Villeurbanne.

La FSU souhaite faire part d'une difficulté ressentie lors de la visite du lycée, qui a été de recueillir la parole de certains personnels, dont certains présentaient des signes de grande fatigue ou de difficultés professionnelles, sans être en mesure de leur apporter de réponses pendant la réunion.

Monsieur le directeur des ressources humaines partage cette impression, et précise qu'il est particulièrement difficile d'apporter des éléments de réponse lors des échanges lorsque les causes des difficultés exprimées relèvent de la politique ministérielle (élévation du niveau de diplôme de la population ou réformes nationales) ou de la transformation du métier d'enseignant.

La FSU estime que les difficultés exprimées au lycée Musset, liées à la réforme du baccalauréat professionnel (de 4 à 3 ans), sont nationales et se retrouvent dans tous les lycées professionnels. Pour la FSU, le rôle du CHSCT est de faire remonter ces difficultés à l'échelon national pour qu'elles soient prises en compte.

Monsieur le directeur des ressources humaines répond, en prenant pour exemple la réforme de la filière STI2D, que les difficultés sont bien connues au niveau académique et ministériel, mais que les réformes dans une administration telle que l'éducation nationale entraînent nécessairement des difficultés lors de leur mise en œuvre, qui relèvent plutôt du CHSCT ministériel. Le CHSCT académique n'a pas vocation à influencer sur la politique nationale, mais peut réellement apporter des réponses concrètes à des questions de conditions de travail des personnels au plan local.

FO répond que même au CHSCT ministériel il est compliqué d'avoir un débat sur les réformes engagées, comme celle des STI2D par exemple. FO estime que l'administration ne veut pas entendre que cette réforme a fait des dégâts, et annonce que des statistiques montrent que 40 % des enseignants de cette filière sont en grande souffrance, et que 60 % sont prêts à abandonner le métier.

Monsieur le directeur des ressources humaines répond que cette réforme ne peut pas être regardée du seul côté des conditions de travail des personnels, mais doit aussi l'être du côté pédagogique (niveau des diplômes et adéquation avec les exigences professionnelles de demain), et que la difficulté est d'intégrer ces deux composantes.

FO estime que la réforme du baccalauréat professionnel 3 ans n'a pas été motivée par la volonté de réussite des élèves mais par souci économique (suppressions de postes), et que la détérioration des conditions de travail des enseignants est la conséquence de la détérioration des conditions de scolarisation des élèves qui ne sont plus adaptées et ne permettent plus leur réussite (augmentation des effectifs des classes de 24 à 30 ou 32 élèves et abaissement du niveau de recrutement des élèves).

FO demande que cette constatation fasse l'objet d'une information du ministère.

Monsieur le directeur des ressources humaines répond que cette réforme s'inscrit dans les stratégies d'orientation ministérielles, qui visent à fluidifier les parcours, faire baisser le nombre des redoublements, obtenir le baccalauréat professionnel en 3 ans au lieu de 4.

La FSU indique que les statistiques ministérielles montrent une augmentation des actes d'incivilité dans les lycées professionnels, ce qui montre bien qu'un problème existe.

Monsieur le directeur des ressources humaines répond que le ministère a bien connaissance de ces difficultés, et que le problème n'est donc pas un manque de remontée d'information.

La FSU fait remarquer que l'expression des enseignants lors de la visite du CHSCT est révélatrice du besoin qu'ont les personnels de s'exprimer sur leurs conditions de travail. La FSU explique qu'un droit d'expression avait été institué par les lois Auroux de 1983 mais qu'il n'avait pas été appliqué, et que ce droit doit être prochainement repris dans les futures lois sur l'amélioration des conditions de travail.

Pour la FSU, la question n'est pas de discuter de la loi sur l'inclusion scolaire ou sur la pertinence de la réforme des filières STI ou GA, mais sur la façon dont sont prises en charge au niveau académique les équipes d'enseignants qui doivent gérer des conditions de travail de plus en plus difficiles.

Le représentant du SGEN indique qu'il a pu échanger avec les personnels du lycée Alfred de Musset suite à la visite du CHSCT, que le retour est plutôt intéressant et que l'espace de dialogue ouvert par la visite devrait se prolonger par une réflexion sur l'amélioration du fonctionnement du collectif de travail, en lien avec des inspecteurs de spécialité.

Monsieur le directeur des ressources humaines explique que l'architecture du lycée - locaux éloignés les uns des autres et aménagement de plusieurs salles des professeurs - ne favorise pas les échanges. Il se félicite que la visite ait ouvert un espace de dialogue et que des actions aient été engagées.

Il soumet aux membres le compte rendu de la visite qui est approuvé.

Il aborde ensuite le protocole de visite des locaux, qui a été rédigé deux ans auparavant et qui a été mis en œuvre par les différents CHSCT. Ce protocole a été examiné par un groupe de travail qui a proposé des modifications et fait remarquer que les annexes du protocole ne sont pas utilisées, et que le questionnaire préparatoire à la visite est trop ciblé sur les conditions de travail des enseignants. Monsieur le directeur des ressources humaines précise que les modifications du questionnaire seront confiées à un groupe de travail ; ce protocole pourra être amené à évoluer par la suite.

La FSU explique que les visites ont d'abord concerné les établissements scolaires, ce qui a conduit à orienter le questionnaire vers le métier d'enseignant, et donne son accord pour adapter le questionnaire aux personnels administratifs, de santé, de laboratoire et de vie scolaire.

Monsieur le directeur des ressources humaines soumet le protocole de visite sans les annexes ; le protocole est adopté. Il exprime son souhait de voir les visites du CHSCT se spécialiser, en organisant par exemple des visites sur des thèmes qui seront à identifier par le comité.

La FSU propose de faire porter des visites sur les conditions de travail des enseignants d'EPS, qui sont susceptibles d'être différentes selon les équipements (municipaux ou de la collectivité de rattachement) qu'ils utilisent.

Monsieur le directeur des ressources humaines est d'accord avec cette proposition.

Le SGEN rappelle qu'à l'occasion du groupe de travail QVT il avait été envisagé de faire le lien avec les collectivités territoriales lorsque les conditions de travail les concernent.

Monsieur le directeur des ressources humaines prend note et invite ensuite l'inspecteur santé et sécurité à présenter son rapport d'activité.

L'inspecteur santé et sécurité présente son bilan d'activité de l'année scolaire 2013/2014, qui est présenté en annexe.

FO interroge l'inspecteur santé et sécurité sur l'enlèvement des déchets radioactifs présents dans les lycées.

L'inspecteur santé et sécurité répond que cette question est traitée au niveau national, conjointement par le CEA de Saclay et par l'ANDRA, qui sont chargés d'arrêter les modalités de

collecte des sources, des objets radioactifs et des déchets, ce qui pourrait déboucher sur un protocole qui doit être signé en février 2015.

FO réagit au constat dressé par l'inspecteur santé et sécurité sur le manque de fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) aux enseignants, et fait remarquer que certains chefs d'établissement s'opposent au financement des EPI destinés aux enseignants.

L'inspecteur santé et sécurité répond que dans le cas dont il a eu connaissance, le refus du chef d'établissement était motivé par une interprétation du code du travail, notamment sur la notion d'« employeur », qui ne correspond pas à aux directives ministérielles, et qu'un courrier signé du secrétaire général de l'académie a été adressé à ce chef d'établissement. L'inspecteur santé et sécurité explique qu'il revient au chef d'établissement d'analyser les risques professionnels et de mettre en œuvre des moyens de prévention et de protection adaptés, dont les EPI font partie.

FO souhaite savoir la raison pour laquelle le risque d'inondation n'apparaît pas dans la rubrique sur les risques majeurs.

L'inspecteur santé et sécurité répond qu'il suit les priorités fixées par les autorités administratives (préfectures et DREAL), qui sont les risques industriels et le risque nucléaire, qui sont des risques forts dans notre académie, mais que les autres risques majeurs sont également pris en compte. Il rappelle qu'une formatrice académique sur les risques majeurs peut accompagner les établissements dans la rédaction du PPMS.

FO demande si les PPMS sont axés sur les plans communaux de sauvegarde (PCS).

L'inspecteur santé et sécurité répond que ce sont les PCS qui intègrent les PPMS.

Monsieur le directeur des ressources humaines souhaite avoir des précisions lorsque l'inspecteur santé et sécurité signale un problème dont la résolution relève de la collectivité territoriale et non du chef d'établissement.

L'inspecteur santé et sécurité répond que la gestion des installations techniques d'un EPLE relève des gestionnaires, soit dans l'enveloppe budgétaire de l'EPLE, soit sous la forme d'une demande de travaux adressée au propriétaire. Pour faciliter le traitement des observations qu'il formule, et en accord avec la plupart des collectivités territoriales, les rapports d'inspection leur sont communiqués.

FO pose la même question pour les écoles.

L'inspecteur santé et sécurité explique que le rapport d'inspection est adressé au directeur d'école (ainsi qu'à l'IEN de circonscription et à la rectrice) qui a pour consignes de passer par l'IEN de circonscription pour faire remonter ses demandes à la mairie.

Le SGEN demande comment faire pour que dans les écoles et les établissements du second degré les personnels puissent se rendre aux sanitaires dans des conditions d'hygiène satisfaisantes.

L'inspecteur santé et sécurité rappelle que dans la quatrième partie du code du travail, introduite par le décret 82-453 qui s'applique aux personnels et « le cas échant aux usagers », il est indiqué que le ratio est de 1 sanitaire pour 10 salariés, mais que ce calcul n'est pas appliqué dans les EPLE où les collectivités utilisent d'autres modes de calcul (par exemple 1 sanitaire pour 30 élèves dans les collèges du Rhône). En plus du nombre de sanitaires, leur emplacement au sein de l'établissement, et la fréquence de leur entretien en fonction de leur utilisation sont déterminants.

FO ajoute que ce sont les lieux les moins surveillés et où les actes de malveillance sont les plus fréquents.

L'inspecteur santé et sécurité répond que les difficultés viennent principalement des équipements choisis, qui sont souvent inadaptés à un usage de grande collectivité.

La FSU s'interroge sur le choix des sèche-mains soufflants qui sont toujours installés dans les établissements alors qu'ils favoriseraient la propagation des micro-organismes.

Le conseiller de prévention académique invite les membres à consulter le dossier « les sanitaires dans les établissements du second degré » publié dans le rapport annuel 2013 de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

La FSU fait remarquer que le manque de formation aux questions de santé et de sécurité a déjà été signalé lors du précédent rapport d'activité de l'inspecteur santé et sécurité, et demande s'il est envisagé au niveau académique d'augmenter le nombre de formations des personnels du premier et du second degré.

L'inspecteur santé et sécurité répond que des formations existent pour les nouveaux chefs d'établissements, gestionnaires, et chefs de travaux, ainsi que pour les directeurs d'écoles, mais qu'il n'existe pas de formations destinées aux enseignants.

Le conseiller de prévention académique indique qu'une formation au document unique est inscrite au PAF mais que les inscriptions sont peu nombreuses (5 inscrits pour 20 places) ce qui a conduit le service de formation à faire une relance au BIR, puis à contacter directement les établissements qui n'ont pas rédigé leur document unique; le même manque d'attrait est observé pour les formations au PPMS.

Le médecin conseiller technique s'inquiète des conséquences du manque de formation des enseignants sur les questions d'hygiène en général, qui pourraient pénaliser notre faculté à agir en cas de pandémie (de grippe aviaire ou due au virus Ebola), et nuire à la sensibilisation des élèves.

La FSU fait remarquer que les questions d'éducation à la santé ne représentent que quelques lignes figurant à la fin des instructions officielles.

Monsieur le directeur des ressources humaines remercie l'inspecteur santé et sécurité pour la qualité de son rapport et la densité des informations qui sont très intéressantes.

Il évoque ensuite la situation du nouveau lycée Jacques Brel qui a ouvert en septembre 2014, et dans lequel les personnels se plaignent de la configuration des bâtiments et qui ont exprimé un manque de moyens face à des classes surchargées. Il indique que les services académiques sont informés de cette situation et qu'un accompagnement des personnels a été engagé : le secrétaire général de l'académie accompagné d'un représentant de la région a reçu une délégation de personnels du lycée et un inspecteur vie scolaire s'est rendu sur place pour évaluer la situation.

La FSU explique que les actes de violence (bagarres) et d'incivilité sont en augmentation dans ce lycée que les élèves trouvent trop grand et dans lequel ils se sentent perdus, alors que de tels actes n'existaient pas dans l'ancien lycée qui était plus petit. Les personnels et les élèves trouvent que l'établissement est froid et ressemble à un hôpital ; certains enseignants dont les salles sont aux extrémités du bâtiment se sentent isolés- le fait que le téléphone portable ne passe pas dans certaines zones renforce ce sentiment- et n'ont pas le temps de se rendre en salles des professeurs durant les interours.

FO souhaite informer le CHSCT que les propos relayés dans la presse concernant un élève qui aurait été poignardé dans ce lycée sont erronés. Il a eu connaissance qu'un élève aurait introduit un couteau dans l'établissement, élève qui aurait été intercepté immédiatement par un de ses camarades. FO s'est déplacé dans l'établissement et a recueilli la parole des enseignants qui, comme cela a été dit par la FSU, trouvent que la taille du lycée rend la surveillance des élèves très difficile, et ont exprimé un sentiment d'isolement. FO serait favorable à ce que l'administration demande à la presse de rectifier les informations erronées qui ont été publiées.

Monsieur le directeur des ressources humaines répond que la presse locale a déjà publié un démenti.

Le représentant de l'UNSA, qui est un personnel de cet établissement, souhaite préciser qu'aucun couteau n'a été trouvé dans le lycée, que l'élève en cause s'est rendu de lui-même à la police, qu'il

a été présenté devant un juge, qu'il a été sanctionné d'un rappel à la loi et qu'il est convoqué devant le conseil de discipline le lundi qui suit la présente séance.

La FSU précise qu'un courrier à destination des familles, dans lequel il a été expliqué qu'aucun élève n'a été poignardé, a été remis aux élèves. Selon la FSU la conception des bâtiments avec une administration et une salle des professeurs à l'extrémité du bâtiment est problématique. Elle estime que l'administration du lycée a fait tout son possible et ne doit pas être mise en cause.

La FSU souhaite revenir sur la conception des nouveaux établissements qui n'anticipe pas toujours certains comportements des élèves qui sont pourtant prévisibles.

L'emplacement des circulations par exemple ne prend pas toujours en compte la tendance qu'ont les élèves à emprunter les chemins les plus courts, quitte à emprunter des zones paysagées, ce qui peut entraîner des problèmes qui auraient pu être anticipés et évités avec plus de concertation avec les usagers (élèves et personnels).

De même la présence de téléphones dans les salles de classe des établissements difficiles est ressentie comme très rassurante par les enseignants, ce qui a un réel effet positif sur le climat scolaire.

La FSU demande donc à ce qu'il y ait plus de concertation avec les collectivités territoriales à l'occasion des travaux de construction ou de restructuration.

L'UNSA explique que l'éducation nationale est associée à la rédaction des référentiels type de construction des lycées, qui précisent des généralités comme la surface des salles, leur équipement, la nature des matériaux, mais pas les choix architecturaux qui sont discutés au cas par cas. Ainsi, un dialogue avec la Région au sujet du nouveau lycée Jacques Brel a eu lieu dès 2005 alors que la construction n'était qu'une hypothèse. Plusieurs phases de concertation ont eu lieu ensuite, basées sur des études de plan. L'UNSA souligne que la lecture de documents techniques, comme les plans d'équipements des locaux qui ont été présentés en 2008, a été difficile à appréhender par les personnels.

Il précise que la collectivité a été confrontée à deux contraintes, la première a été la configuration du terrain qui ne pouvait accueillir qu'un bâtiment très allongé, la deuxième a été d'héberger un CFA qui puisse être isolé du reste du lycée pour pouvoir fonctionner de manière autonome durant les périodes où le lycée n'est pas ouvert aux élèves ; l'emplacement qui a été choisi pour le CFA est le centre du bâtiment, ce qui a conduit à éloigner les parties du lycée situées de part et d'autre du CFA (le CFA aurait peut-être pu être installé à une des extrémités du bâtiment et l'administration et la salle des professeurs au centre).

Une autre information qui pourrait expliquer le sentiment de vide est que l'établissement a été construit pour accueillir 1200 élèves alors qu'ils sont actuellement 1028.

Après quelques mois de fonctionnement, des améliorations sont envisagées : une nouvelle répartition des salles à la rentrée prochaine, des modifications des locaux (à l'étude par l'architecte de la région), et l'installation de téléphones sans fil dans toutes les salles.

FO estime qu'une autre source de difficulté concerne les réformes nationales qui interviennent dans l'intervalle entre la décision de construire ou de restructurer un établissement et son ouverture, qui est de plusieurs années, ce qui peut avoir des conséquences sur les conditions de travail des personnels. L'exemple de salles de classe qui accueillent un plus grand nombre d'élève que prévu initialement est cité.

Monsieur le directeur des ressources humaines affirme que la situation du lycée Jacques Brel fait l'objet d'une attention particulière de l'administration rectorale, en lien avec la Région. Il rappelle que ce lycée n'est ouvert que depuis moins de 4 mois, et que les différents acteurs sont mobilisés pour améliorer le fonctionnement de cet établissement.

Il invite ensuite les membres à présenter les autres questions diverses.

FO présente la situation d'une SEGPA de l'Ain dans laquelle des tensions très fortes existent entre les enseignants et l'équipe de direction depuis plusieurs années, ce qui a conduit certains d'entre eux à demander leur mutation pour préserver leur santé ; un signalement dans le registre de santé et de sécurité a été fait au mois de juillet dernier. Une médiation a été engagée au début du mois de novembre par l'IEN-ASH et un IEN-ET, ce qui n'a pas apaisé la situation qui a continué à se dégrader ; deux enseignants ont été placés en arrêt de travail et le médecin de prévention de l'Ain a été alerté.

Le représentant FO, qui siège également au CHSCTD 01, juge la situation urgente et a alerté l'IN-ASH et le DASEN ; elle n'a pas de réponse pour l'instant.

Une autre situation concerne un collège de l'Ain dans lequel le bureau des surveillants n'a pas été nettoyé depuis le début de l'année, alors qu'une surveillante asthmatique y travaille et commence à avoir des crises ; elle a voulu signaler ce problème sur le registre de santé et de sécurité du collège ce qui a été refusé par l'équipe de direction. FO signale une deuxième difficulté dans ce collège, qui est plus grave que la précédente et qui pourrait relever du registre de signalement de danger grave et imminent. Elle concerne l'arrivée quelques semaines auparavant d'un élève de quatrième de SEGPA qui présente un comportement imprévisible et dangereux (il se jette contre les murs, pourrait se jeter par la fenêtre). Cet élève a enfermé la CPE dans son bureau en la saisissant par la jambe au moment même où une bagarre survenait dans la cour de récréation, dans laquelle des surveillants ont été blessés, et suite à laquelle les enseignants ont fait valoir leur droit de retrait. La CPE qui était enfermée n'a donc pas pu intervenir dans la cour, ce qui lui aurait été reproché par le chef d'établissement. L'élève de SEGPA a par la suite fait une crise et a été conduit par la police et le SAMU à l'hôpital psychiatrique. Il est ensuite retourné à son domicile, et ne reviendra au collège qu'à la rentrée de janvier. Les enseignants et les surveillants appréhendent son retour ; ils craignent en particulier que l'élève ne se rende dans la section cuisine dans laquelle de grands couteaux sont utilisés.

FO demande à ce qu'un contact soit pris avec le chef d'établissement de manière à ce que les personnels de ce collège puissent utiliser le registre de santé et de sécurité, et que l'élève de SEGPA soit placé dans une institution spécialisée. Il ajoute que les tensions entre les personnels et l'équipe de direction sont très vives et que le dialogue est rompu.

Monsieur le directeur des ressources humaines prend note de cette situation qu'il va suivre en lien avec les services concernés.

La FSU estime qu'un élève qui relève de psychiatrie ne devrait pas être affecté dans une SEGPA, à fortiori de cuisine, dans laquelle les enseignants ne sont pas formés pour faire face à ce type de comportement.

FO souligne qu'en plus de poser des difficultés aux enseignants et aux autres élèves, la scolarisation n'est pas bénéfique aux élèves atteints de troubles car ils ne peuvent pas bénéficier des soins que leur handicap ou leur pathologie rend nécessaires.

Monsieur le directeur des ressources humaines rappelle que l'encadrement de l'obligation scolaire est très stricte et qu'elle est organisée en lien avec la justice et les familles, et reconnaît que des situations peuvent être compliquées.

FSU demande à ce qu'un travail soit fait pour anticiper le retour de l'élève.

Monsieur le directeur des ressources humaines partage la nécessité d'étudier la situation de manière à ramener le calme dans l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Fait à Lyon,
Le 06 janvier 2015

Le secrétaire du CHSCT

Marc Souveton

Le président de séance

Bruno Dupont

Le représentant FO, qui siège également au CHSCTD 01, juge la situation urgente et a alerté l'EN-ASH et le DASEN ; elle n'a pas de réponse pour l'instant.

Une autre situation concerne un collège de l'Ain dans lequel le bureau des surveillants n'a pas été nettoyé depuis le début de l'année, alors qu'une surveillante asthmatique y travaille et commence à avoir des crises ; elle a voulu signaler ce problème sur le registre de santé et de sécurité du collège ce qui a été refusé par l'équipe de direction. FO signale une deuxième difficulté dans ce collège, qui est plus grave que la précédente et qui pourrait relever du registre de signalement de danger grave et imminent. Elle concerne l'arrivée quelques semaines auparavant d'un élève de quatrième de SEGPA qui présente un comportement imprévisible et dangereux (il se jette contre les murs, pourrait se jeter par la fenêtre). Cet élève a enfermé la CPE dans son bureau en la saisissant par la jambe au moment même où une bagarre survenait dans la cour de récréation, dans laquelle des surveillants ont été blessés, et suite à laquelle les enseignants ont fait valoir leur droit de retrait. La CPE qui était enfermée n'a donc pas pu intervenir dans la cour, ce qui lui aurait été reproché par le chef d'établissement. L'élève de SEGPA a par la suite fait une crise et a été conduit par la police et le SAMU à l'hôpital psychiatrique. Il est ensuite retourné à son domicile, et ne reviendra au collège qu'à la rentrée de janvier. Les enseignants et les surveillants appréhendent son retour ; ils craignent en particulier que l'élève ne se rende dans la section cuisine dans laquelle de grands couteaux sont utilisés.

FO demande à ce qu'un contact soit pris avec le chef d'établissement de manière à ce que les personnels de ce collège puissent utiliser le registre de santé et de sécurité, et que l'élève de SEGPA soit placé dans une institution spécialisée. Il ajoute que les tensions entre les personnels et l'équipe de direction sont très vives et que le dialogue est rompu.

Monsieur le directeur des ressources humaines prend note de cette situation qu'il va suivre en lien avec les services concernés.

La FSU estime qu'un élève qui relève de psychiatrie ne devrait pas être affecté dans une SEGPA, à fortiori de cuisine, dans laquelle les enseignants ne sont pas formés pour faire face à ce type de comportement.

FO souligne qu'en plus de poser des difficultés aux enseignants et aux autres élèves, la scolarisation n'est pas bénéfique aux élèves atteints de troubles car ils ne peuvent pas bénéficier des soins que leur handicap ou leur pathologie rend nécessaires.

Monsieur le directeur des ressources humaines rappelle que l'encadrement de l'obligation scolaire est très stricte et qu'elle est organisée en lien avec la justice et les familles, et reconnaît que des situations peuvent être compliquées.

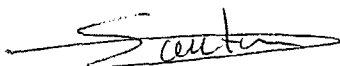
FSU demande à ce qu'un travail soit fait pour anticiper le retour de l'élève.

Monsieur le directeur des ressources humaines partage la nécessité d'étudier la situation de manière à ramener le calme dans l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

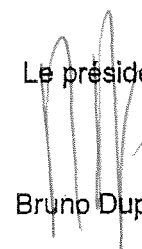
Fait à Lyon,
Le 06 janvier 2015

Le secrétaire du CHSCT



Marc Souveton

Le président de séance



Bruno Dupont